

Objet : Lettre d'information annuelle des honoraires pour mise à disposition des actionnaires

Monsieur le Président-Directeur Général,

Conformément aux dispositions de l'article L. 820-3 du code de commerce, nous vous confirmons notre appartenance au réseau international BM&A.

Nous vous informons également que :

- Le montant de nos honoraires au titre de notre mission de certification des comptes de votre entité pour l'exercice clos le 31 décembre 2020 s'élève à 252 962 euros hors taxes.
- Le montant de nos honoraires au titre des services autres que la certification des comptes que nous avons fournis à votre entité pour l'exercice clos le 31 décembre 2020 s'élève à 5 000 euros hors taxes.
- Notre réseau n'a pas perçu d'honoraires, pour l'exercice clos le 31 décembre 2020, au titre de services autres que la certification des comptes, fournis à votre entité ou aux personnes ou entités contrôlées par votre entité ou qui contrôlent votre entité au sens des I et II de l'article L. 233-3 du code de commerce.

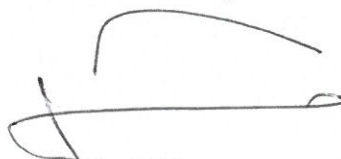
Nous vous rappelons que ces informations sont à mettre à la disposition des actionnaires à votre siège social.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Président-Directeur Général, l'expression de nos sentiments distingués.

Fait à Paris, le 17 février 2021

BM&A

Commissaire aux comptes



Gilles Rabier